

**Synthèse des échanges – 6^{ème} webinaire des Conseils de développement
05/06/20– 10h00-11h15 | par visio-conférence**

Le renouvellement du conseil de développement

Introduction (cf. diaporama)

Echanges entre les participant-es

Aborder avec les nouveaux élu-es l'avenir du conseil de développement

- Définir une stratégie adaptée aux interlocuteurs, entre présentation d'une proposition construite et idées à mettre en débat.
- Ne pas attendre la réinstallation des assemblées pour rencontrer les responsables de groupes politiques, les élus communaux qui auront un mandat intercommunal. Les modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à l'élaboration des politiques publiques qui sont à définir en parallèle du pacte de gouvernance¹ risquent d'être mises de côté dans les débats. Il est donc important d'informer largement avant la réinstallation des assemblées (qui devrait intervenir durant la 1^{ère} quinzaine de juillet si le second tour des élections est maintenu fin juin).

« L'article 1er de la loi Engagement et Proximité prévoit 2 débats et 2 délibérations distinctes dans la même réunion de début de mandature : l'un sur le pacte de gouvernance qui concerne les élus et l'autre sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement (quand il existe) et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'EPCI. D'après mes informations ces 2 débats auront lieu dès la première ou à la seconde réunion du conseil communautaire ou de métropole. Les élus parlent uniquement du Pacte de gouvernance pour l'instant. Le grand risque pour nous c'est que ce débat se tienne en catimini pendant l'été avant que nous ayons dit quoi que ce soit. Les 2 débats doivent avoir lieu dans la même séance ! » *Guy Jourden, président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest*

« Il faut aller vendre ses propositions, rencontrer les élus et les responsables de groupe. Associer la population dans ses propositions, dans la mise en réseau territorial peut apporter des éléments de réponses. Proposer une mise au service du territoire et des élus. » *Marie-Christine Simiand, co-présidente du Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole.*

¹ Le nouvel article. L. 5211-11-2 du CGCT créé par la loi Engagement et Proximité prévoit qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, ou création d'un nouvel EPCI par partage (scission) ou par fusion, le président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant :- Un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI ;- Un débat et une délibération sur les modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à l'élaboration des politiques publiques. Le pacte de gouvernance, document qui doit être débattu mais non obligatoire, n'est pas une nouveauté (la plupart des intercommunalités ont conduit des démarches pour préciser leur pacte financier et l'exercice des compétences). Il vise à associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. La décision de sa préparation intervient après chaque élection locale, ou toute opération de fusion ou de partage de communauté. Si la décision est prise de l'établir, l'intercommunalité dispose de neuf mois suivant l'élection des conseils municipaux – ou la fusion, ou la scission – pour l'approuver. L'avis des conseils municipaux est requis dans un délai de deux mois après la transmission du projet. Le pacte de gouvernance peut prévoir les modalités de consultation des communes via une conférence des maires, la création de commissions spécialisées, la délégation au maire de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures,... (source : AMF, article de Marion Loisel dans Medium).

« Evitons qu'une dichotomie s'installe entre le conseil de développement et les citoyens. Il faut vendre une approche plus systémique et complémentaire. Les méthodologies, nos expériences, notre vision de la représentation apaisée sont des atouts à mettre en avant. » *Dominique Valck, président du Conseil de développement du Grand Nancy, co-président de la CNCD*

« Le positionnement est très subtil. Comment le Conseil de développement peut garder son indépendance, éviter de devenir le prestataire de la collectivité en jouant un rôle d'interface avec les citoyens ? » *Gaëlle Chapon, directrice du Conseil de développement de la métropole de Rennes*

Composition du conseil de développement

- Représentativité :

La représentativité est-elle dans la composition où dans les méthodes du conseil de développement pour aller vers, recueillir la parole des habitant-es, des personnes éloignées des débats ?

« Le sujet de représentativité est complexe, elle mériterait d'être couplée avec l'idée de significativité. On tend vers la représentativité, mais cela reste compliqué sur de petits groupes. Par nos méthodes de travail, nous sommes capables d'aller chercher des personnes plus représentatives et intéressées par les sujets. » *Dominique Valck, président du Conseil de développement du Grand Nancy, co-président de la CNCD*

« Le Conseil de développement du Sicoval a mis en place des rencontres-débat ouvertes à tous, sur un sujet donné, pour légitimer la vision d'un petit nombre confrontée au débat. »

« La question de la représentativité de la citoyenneté dans son ensemble se pose constamment au sein du conseil. Il faut s'ouvrir constamment, revoir nos méthodes de travail pour faire participer plus largement les conseillers par des réunions, visio, débat numérique,... » *Stéphanie BRAQUET, coordinatrice du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes*

- Fonctionnement à géométrie variable

Plusieurs conseils de développement réfléchissent actuellement à un nouveau mode de fonctionnement :

- Un premier cercle regroupant des membres particulièrement impliqués et engagés pour coordonner et suivre les travaux du conseil de développement
- Un second cercle pour mobiliser de manière plus ponctuelle, en fonction des thématiques
- Un troisième cercle, les « amis du conseil de développement », pour informer plus largement sur l'actualité et les travaux.

« Nous cherchons à avoir des membres actifs et des personnes qui participeront de manière plus ponctuelle, sur certains sujets ». *Dominique Allaupe-Bobe, présidente du Conseil de développement de Baugeois Vallée*

- Parité

L'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales précise que la composition doit être paritaire entre les femmes et les hommes, ce n'est pas une option. Certains participants font remonter des difficultés : la parité peut être effective sur le papier, mais pas dans la pratique (démobilisation de certains membres), des difficultés à mobiliser des femmes

→ **Un webinaire abordera la composition du conseil de développement le 10/07.**

Participation des élu-es au Conseil de développement

L'article L5211-10-1 du CGCT interdit aux élus qui ont un mandat intercommunal de participer au conseil de développement. Les élus communaux peuvent donc être membres d'un conseil de développement.

Le Conseil de développement de l'Agglomération du Centre de la Martinique intègre dans sa composition un élu de chaque commune membre de l'intercommunalité.

Certains Conseils de développement ont choisi de limiter la participation des élus communaux dans leur (exemple : mention d'une interdiction dans le règlement intérieur ou dans la délibération).

« Nous avons exclu jusqu'à présent les élus du territoire mais aussi les ex élus pendant trois ans pour éviter les phénomènes de pression. Par contre les élus ou exclus peuvent participer aux groupes de travail ouverts à tous volontaires » *Cécile Valverde, présidente du Codev du Sicoval*

« Nous souhaitons limiter le nombre de conseillers municipaux, pour notamment éviter de rassembler les opposants politiques et avoir une parole publique avec des personnes issues de la société civile » *Dominique Allaume-Bobe, présidente du Conseil de développement de Baugeois Vallée*

Renouvellement et accueil des nouveaux membres

- Le règlement intérieur ou la délibération de création du conseil de développement peuvent prévoir que le conseil de développement reste en activité jusqu'à son renouvellement, afin de limiter la période de latence entre les mandats.
- Le mandat des membres du conseil de développement peut être déconnecté du mandat des conseillers communautaires ou métropolitains.

Exemples : Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes, Metz métropole, Pays de Montbéliard Agglomération

- Plusieurs participants considèrent qu'un mandat de 6 ans est trop long et proposent un renouvellement à mi-mandat, avec demande de réengagement des membres.
- Pour répondre au constat d'un décrochage rapide en début de mandat, une « période d'essai » peut être organisée pour permettre aux nouveaux membres de « tester » en situation le conseil de développement et voir si cela répond à leurs attentes. A l'issue de cette période, les membres décident s'ils souhaitent poursuivre leur engagement.

« Nous allons inviter nos nouveaux membres avant le renouvellement pour qu'ils voient notre fonctionnement, notre travail, mais en présentiel. Certains membres pensent parfois que nous sommes une institution agissante, alors que nous sommes la société du 1^{er} mot ». *Dominique Allaume-Bobe, présidente du Conseil de développement de Baugeois Vallée*

- Les conseils de développement proposent des guides ou livrets d'accueil pour présenter le fonctionnement de l'intercommunalité, le territoire et les engagements (membres du conseil de développement, équipe d'appui, intercommunalité).

Exemples : C3D du Grand Nancy, Codev de Metz métropole, Codev du GrandAngoulême

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes a élaboré une [charte d'engagement](#)

Le Conseil de développement durable de Perpignan méditerranée Métropole demande aux nouveaux membres de signer une charte des référents (deux référents communaux par commune titulaire et suppléant).

- La séance plénière d'installation du conseil de développement est également l'occasion de présenter le fonctionnement de l'intercommunalité, les compétences et de préciser les attentes.

« Nous avons organisé une plénière avec tous les membres durant laquelle le président et le DGS ont présenté l'agglomération de façon générale. Une universitaire est intervenue pour évoquer la place de la concertation citoyenne dans l'action publique. Des séances de travail ont été organisées avec les commissions du CoDev et les directeurs et ou chefs de services pour présenter l'action de l'agglomération dans le détail. Des documents de présentation et documents-cadres ont été mis à disposition pour faciliter l'appropriation de l'agglomération auprès des membres du CoDev » *Stéphanie BRAQUET, coordinatrice du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes*

Nous proposons 2 types de formations/ressources : sur les thématiques des compétences et projets de la métropole mais aussi méthodologique (animer une réunion, se servir des réseaux sociaux...). Nous réfléchissons à la mise en place un système de parrainage/accompagnement entre anciens et nouveaux membres sur proposition d'un ancien membre pour répondre aux interrogations et doutes ! Nous avons réalisé des entretiens qualitatifs avec des membres pour cerner ce dont ils avaient besoin au démarrage. *Damien Mouchague, directeur du C2D de Bordeaux métropole*

- Trouver un équilibre entre saisines et autosaisines.

« Les intercommunalités peuvent être informées de leur capacité à saisir le Conseil pour "explorer" un sujet ; apporter une contribution à un grand projet ; enrichir leurs réflexions sur l'évolution de leur organisation, ... : ex : accès aux services, vieillissement, médiation numérique,... » *Sandrine Castel-Biderre, directrice du Conseil de développement de Loire Angers.*

Le mot de conclusion : *Lançons-nous dans une aventure démocratique, soyons aventureux, innovons !*

Ressources et documents utiles :

Fiches pratiques pour accompagner le renouvellement et la création des conseils de développement, CNCD – avril 2020 : <http://www.conseils-de-developpement.fr/2020/04/09/4-fiches-pratiques-pour-accompagner-la-creation-et-le-renouvellement-des-conseils-de-developpement/>

Evaluation et mutualisation des bilans. Synthèse rédigée par le groupe de travail de la CNCD "mutualisation des bilans/évaluations" - avril 2014 http://www.conseils-de-developpement.fr/wordpress/wp-content/uploads/2016/10/CNCD_synthese_mutualisation_bilans_CD.pdf

Les pactes de gouvernance : neuf mois pour repenser le partage des rôles en matière d'action publique. Marion Loisel pour Démocratie Ouverte, Medium <https://medium.com/@OpenDemocracyFR/les-pactes-de-gouvernance-neuf-mois-pour-repenser-le-partage-des-r%C3%B4les-en-mati%C3%A8re-daction-9454830fbae7>

Pacte de gouvernance : mieux reconnaître la place des communes. Article de Maires de France, 4/06/2020 <https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=b1f05645ec267a5cc7094a671a98cd20.pdf&id=40169>

Réinstallations des assemblées intercommunales : une note AdCF/Territoires conseils pour se préparer aux premiers actes post-élections : <https://www.adcf.org/files/Public--publications/AdCF-Territoires-conseils-juin2020-reinstall-interco.pdf>